

## **AVIS DE CONSULTATION**

### **RELATIF A L'AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental relative au projet de contournement routier d'ERNÉE par la RN 12, les propriétaires de biens fonciers compris dans le périmètre d'aménagement foncier des communes de d'ERNÉE, MONTENAY et SAINT PIERRE DES LANDES sont informés qu'une consultation portant sur l'avant-projet d'aménagement foncier, est organisée **du mardi 11 mars 2025 à 13h30 au vendredi 11 avril 2025 à 12h00 en salle des commissions de la mairie d'Ernée**. Les intéressés pourront consulter le dossier déposé à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable à l'adresse suivante : <https://lamayenne.fr/service/amenagement-foncier-agricole-forestier-et-environnemental-des-communes-dernee-montenay-et>

Le dossier de consultation comprend :

- Un plan illustrant l'établissement du nouveau plan parcellaire proposé par la commission intercommunale dédiée,
- Un plan illustrant le pré-programme des travaux connexes à l'aménagement foncier,
- Un état des propriétés indiquant, pour chaque propriétaire, les parcelles en apport et les parcelles proposées en attribution avec l'indication de leur surface et de leur estimation en valeur de productivité réelle,
- Un premier bilan de l'étude d'impact quant à la compatibilité de l'avant-projet avec les prescriptions préfectorales traduites sur le schéma directeur de l'environnement,
- Le registre destiné à recevoir les observations des intéressés.

**Les propriétaires et tiers concernés pourront présenter leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier à Monsieur le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier – Mairie d'Ernée, place de l'Hôtel de ville, 53500 ERNEE avec la mention ne pas ouvrir, au plus tard jusqu'à la clôture de la consultation soit le mardi 11 avril 2025, le cachet de la poste faisant foi.**

Cette consultation avant-projet n'est pas obligatoire. Elle a pour objet principal d'informer et de recueillir le plus grand nombre d'avis sur les échanges parcellaires proposés afin que le projet d'aménagement qui sera soumis à enquête publique courant 2026, soit le plus abouti possible.

Le Président de la CIAF, le géomètre en charge des opérations, ainsi que le bureau d'études environnement tiendront des permanences pour informer les propriétaires et recevoir leurs observations, dans la salle des commissions en mairie d'Ernée – Place de l'Hôtel de ville à Ernée aux horaires et dates ci-dessous indiqués.

Date	Permanences du Président de la CIAF	Permanences du géomètre	Permanences du bureau d'études environnement
Mardi 11 mars 2025	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00	13h30 à 18h00
Mercredi 12 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Jeudi 13 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Vendredi 14 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Jeudi 20 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Vendredi 21 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Vendredi 28 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Lundi 31 mars 2025	-	9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
Vendredi 11 avril 2025	9h30 à 12h00	9h30 à 12h00	9h30 à 12h00

Toute information peut être obtenue auprès du service urbanisme et foncier, Madame ROUSSEAU et Madame JEGOU – Direction des Infrastructures (service urbanisme et foncier) du Conseil départemental – téléphone : 02.43.67.92.28 ou 02.43.66.53.23

**Le Président de la CIAF,**

  
**Alain PARRA d'ANDERT**